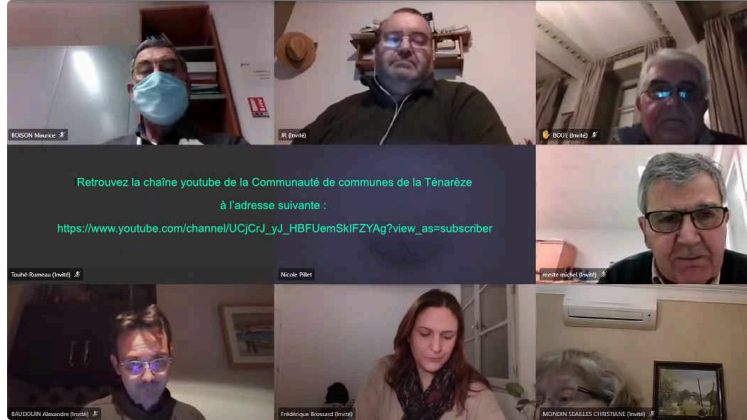


Maurice Boison revient sur le projet de Pôle viandes

Au cours de la séance publique du Conseil communautaire de la C.C.T.



Maurice Boison revient sur le projet de Pôle viandes

Chacun chez eux ou dans leurs bureaux, les membres du conseil communautaire de la C.C.T. (Communauté de Communes de la Ténarèze) se sont une nouvelle fois réunis en visioconférence.

Passés les fastidieux préparatifs techniques avec à la manœuvre, Olivier Paul, le directeur général des services de la C.C.T., les différents points du jour sont détaillés sous la présidence de Maurice Boison.

On retiendra la date des dimanches pour l'ouverture dominicale des commerces de détail.

Les douze dimanches proposés à l'ouverture : 12 janvier ; 31 janvier ; 30 mai ; 20 juin ; 27 juin ; 18 juillet ; 29 août ; 5 septembre ; 5 décembre ; 12 décembre ; 19 décembre et 26 décembre ; ces dates ont été choisies dans un contexte particulier, ainsi si, comme cela est déjà arrivé par le passé, les dates des soldes ou celle des vacances scolaires évoluent, la proposition sera forcément revue également.

Une fois, ce choix approuvé au niveau de la CCT, les mairies, après avis de leur conseil municipal, pourront décider de l'ouverture pour l'ensemble ou partie des dimanches retenus.

Questions d'ordre financier, ligne de trésorerie et souscription d'un emprunt

Pour ce financement à court terme, le renouvellement d'une ligne de trésorerie, après étude des propositions de trois organismes bancaires, la proposition de La Banque Postale a été retenue.

Sur les propositions de ces mêmes trois établissements bancaires consultés pour l'emprunt destiné aux besoins de la structure, la plus avantageuse économiquement, est aussi la proposition de la Banque Postale. Cet emprunt de 900,000 €, sur quinze ans, a vocation à financer des opérations d'investissement inscrites au budget 2020.

Le Pole viandes, un dossier qui évolue

Le président, Maurice Boison, tient à évoquer la dernière session ordinaire de la Chambre d'agriculture (CA) du Gers au cours de laquelle un point a été développé sur le projet de l'abattoir de Condom.

Le projet est ambitieux mais cet abattoir de proximité est réclamé par la profession, autant par les éleveurs que par ceux qui travaillent la viande. La construction de cet abattoir neuf, intégrant les dernières normes et privilégiant le bien-être des animaux, mais aussi la sécurité des personnels permettant d'économiser sur le poste accidents du travail, est couplé à un centre d'apprentissage ; le chiffrage de ce projet est évalué à 9 millions d'euros. Bernard Malabirade, président de la CA, juge le montant de l'investissement disproportionné par rapport à l'engagement actuel des éleveurs. Pour Bernard Malabirade, le projet redevient crédible avec au moins 2.000 ou 2.500 tonnes de viandes. Un chiffre sur lequel Maurice Boison n'est pas d'accord car lui s'arrête à 1.500 tonnes environ pour rentabiliser l'investissement.

Lors de leur dernière réunion de travail avec les services de l'État, le Président de la Chambre d'Agriculture semblait tout-à-fait d'accord pour dire que l'abattoir était nécessaire, son état d'esprit semble avoir évolué. Le Président de la C.C.T. indique donc qu'il compte lui envoyer rapidement un courrier pour lui faire comprendre que ces installations ne sont pas un simple outil destiné à se faire plaisir, et qu'en outre, son impact dépassera les limites de la Ténarèze.